



Syndicalistes encartés à la carte bleue

Information judiciaire contre deux leaders CGT du port du Havre.

Par Nathalie CASTETZ

QUOTIDIEN : lundi 26 mars 2007

Le Havre de notre correspondante

Chauffeur pour les réunions syndicales à Paris, hôtels de luxe... la carte bleue du syndicat CGT (100 000 euros en trois ans) a payé les dépenses exorbitantes de deux de ses dirigeants, ceux-ci s'en faisant par ailleurs rembourser une partie par le port autonome du Havre (PAH). Jeudi, le procureur de la République a ouvert une information judiciaire dans l'affaire de détournement de fonds où sont mis en cause les deux patrons de la CGT du personnel du PAH. Elle porte sur des faits d'abus de confiance, escroquerie, faux et usage de faux : les deux responsables sont soupçonnés d'avoir utilisé les fonds du syndicat à des fins personnelles. Le parquet a demandé une mise en examen pour des faits passibles de cinq ans de prison.

En 2005, six adhérents CGT du port réclamaient au syndicat «*la restauration des pratiques de transparence dans la présentation des comptes annuels*». Ils exigeaient l'accès aux documents comptables : pas de réponse. Ils se tournent alors vers Bernard Thibault, secrétaire général de la CGT, s'étonnant de «*l'opacité des comptes*». Toujours rien.

En juin 2006, le tribunal de grande instance du Havre, saisi en référé par les contestataires, enjoint la CGT de se conformer à leur demande. Après une préenquête de police, une enquête plus approfondie est confiée au SRPJ de Rouen. Ayant considéré les charges suffisantes, le parquet a transmis le dossier au juge d'instruction.

Les deux dirigeants, soutenus par la CGT et qui nient formellement les faits, ont obtenu un vote de confiance quasi unanime en assemblée générale et porté plainte pour «*dénonciations calomnieuses et dénonciations d'infractions imaginaires*». Ils ont engagé des poursuites «*pour diffamation publique*» contre Libération, qui avait révélé l'affaire (9-10 décembre 2006).

<http://www.liberation.fr/actualite/economie/243294.FR.php>

© Libération